

RÈGLEMENT N° 2015-331

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION FORESTIÈRE SECTEUR BASE DE VILLÉGIATURE À MOISIE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir une aire d'affectation forestière à même une partie de l'aire d'affectation industrielle dans le secteur de la base de villégiature de Moisie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Michel Bellavance pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2015;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme »;
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation forestière à même une partie de l'aire d'affectation industrielle dans le secteur de la base de villégiature de Moisie;
4. Ladite aire d'affectation forestière est agrandie à partir des lots connus et désignés comme étant les lots 4 843 371 et 5 609 609, cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet C, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** 10 août 2015
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 19 août 2015
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 9 septembre 2015
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 14 septembre 2015
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 28 septembre 2015
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 26 novembre 2015
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 9 décembre 2015
- **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 9 décembre 2015
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 26 novembre 2015

Règlement n° 2015-331 (suite)

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

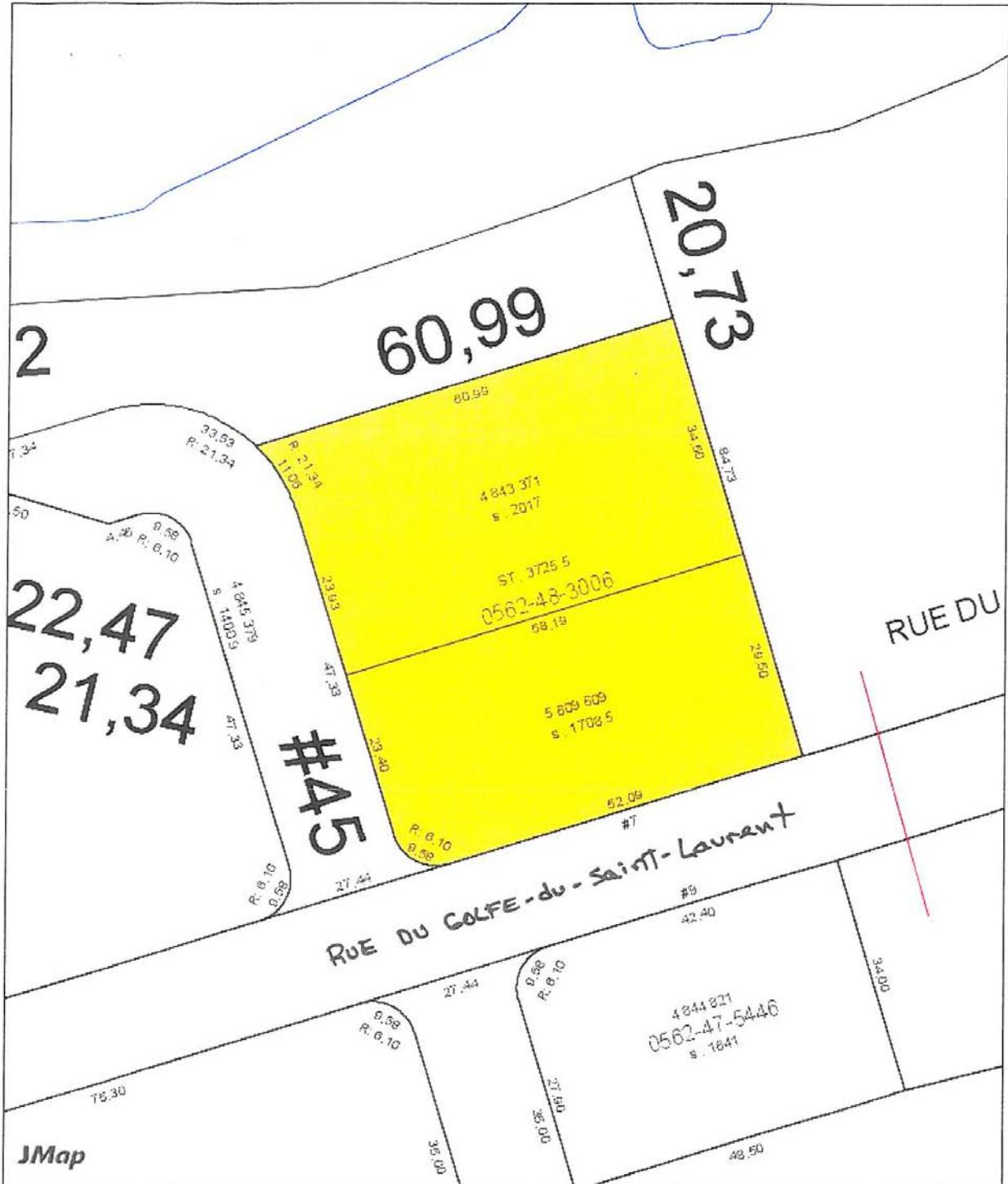
VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Règlement n° 2015-331 (suite)

ANNEXE A

PLAN



Sept-Iles- 97007

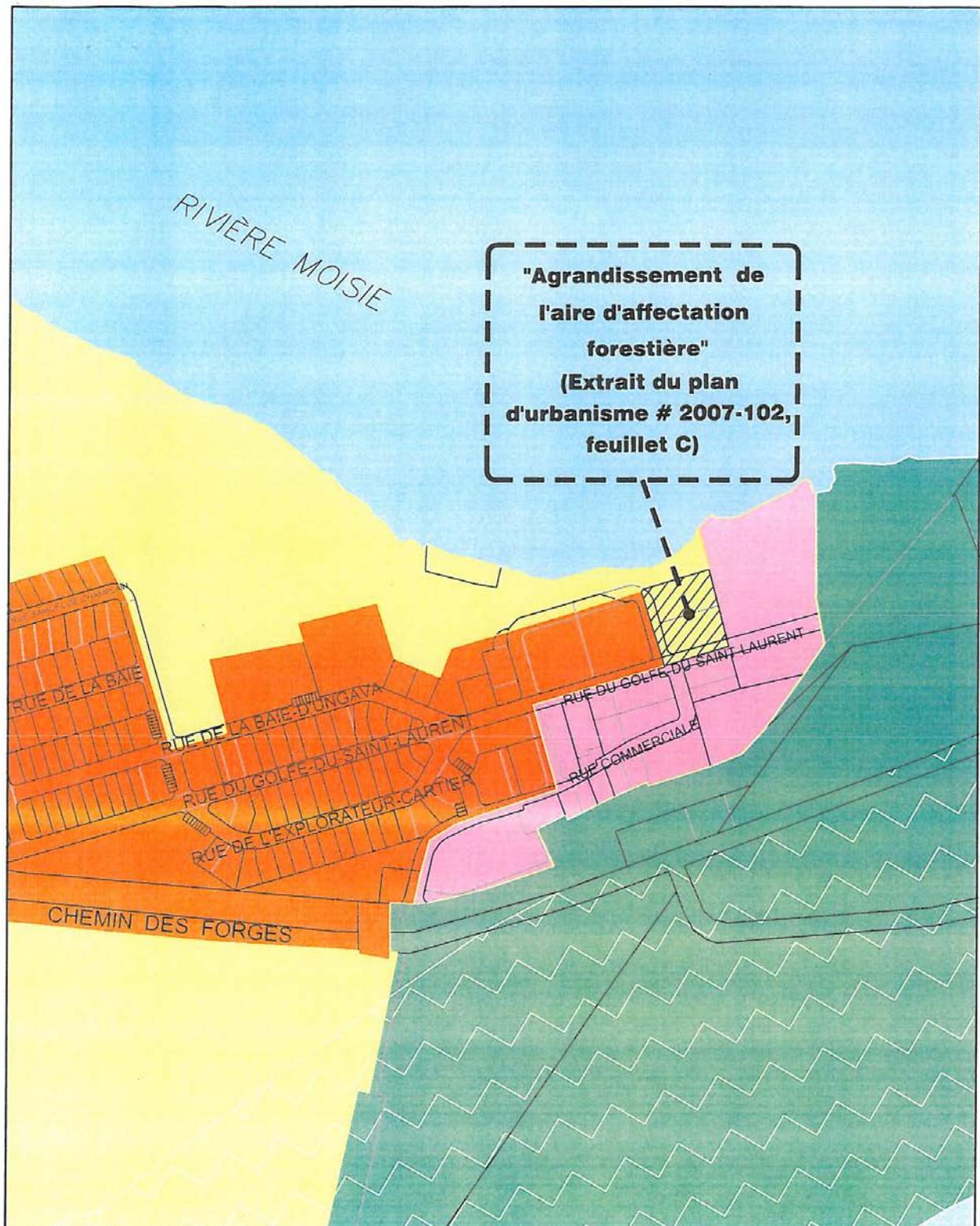
Producteur: Denis Têtreault
Date: 17/07/2015

ANNEXE "A"

1:715

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL



ANNEXE "B"